

Denver Preschool Program

Demande de crédit pour frais de scolarité

Nom de l'enfant _____

Approuvé par les électeurs en 2006 et renouvelé en 2014, le Denver Preschool Program (DPP) rend l'éducation préscolaire possible pour les enfants d'âge préscolaire de Denver. Le DPP investit plus d'un 15 millions de dollars en crédits de scolarité pour les familles et 3 millions de dollars supplémentaires en ressources éducatives chaque année dans environ 250 écoles prématernelles de la ville, fournissant à ces programmes les ressources dont elles ont besoin pour offrir une éducation de haute qualité.

Pour avoir le droit de demander des crédits de scolarité DPP, vous devez habiter dans la ville et le comté de Denver et votre enfant doit être âgé de 3 ou 4 ans au plus tard le 1er octobre de l'année scolaire pour laquelle vous faites la demande et participez à un programme DPP. Le montant des crédits pour frais de scolarité qu'une famille reçoit dépend de la taille et du revenu du ménage, de la qualité de l'établissement préscolaire choisi et du nombre d'heures par semaine de fréquentation de l'enfant. Cependant, chaque enfant de 4 ans qui vit à Denver et qui fréquente un établissement préscolaire participant au DPP a droit à un certain nombre de crédits. Si votre établissement préscolaire ne participe pas encore au DPP, veuillez l'encourager à nous contacter pour savoir comment s'inscrire. Une fois que votre école maternelle s'inscrit pour participer au programme DPP et que votre demande est approuvée, vous pouvez commencer à recevoir des crédits pour frais de scolarité. Pour obtenir une estimation des crédits de frais de scolarité mensuels, veuillez consulter le site dpp.org/calculator. Après avoir rempli le formulaire, veuillez soumettre la demande et les documents (voir ci-dessous) au DPP par courriel, télécopie ou courrier :



Par courriel
application@dpp.org



Par télécopieur
(303) 295-1750



Par courrier
Denver Preschool Program
P.O. Box 40037
Denver, CO 80204-0037

Une version en ligne de la demande est également disponible et se trouve sur le site apply.dpp.org en plusieurs langues. Une fois la demande approuvée, le DPP enverra une lettre dans un délai d'environ une semaine pour vous informer, vous et votre école prématernelle, du montant mensuel du crédit pour frais de scolarité de votre enfant. Le crédit sera versé directement à l'école prématernelle de votre enfant et appliqué à votre facture de frais de scolarité chaque mois. Vous devez nous aviser si votre adresse ou vos revenus changent après la soumission de votre demande.

Si vous avez des questions concernant votre demande, le processus de demande de crédit pour frais de scolarité ou si vous avez besoin d'aide pour la remplir, **veuillez appeler le 303.595.4DPP(4377), envoyer un courriel à info@dpp.org ou consulter notre site Web à l'adresse dpp.org.**

Documents à soumettre

****Veuillez remplir cette demande dans son intégralité et fournir les documents suivants.** Les documents manquants retarderont le traitement de votre demande. Il est fortement recommandé de fournir une vérification des revenus pour éviter de recevoir le montant minimum de crédits pour frais de scolarité. Si vous ne disposez pas de l'un de ces documents, veuillez nous contacter pour obtenir de l'aide. Veuillez cocher la case correspondant aux documents que vous fournissez.

OBLIGATOIRE : VÉRIFICATION DE L'ÂGE DE L'ENFANT

Un exemplaire d'un document officiel contenant le nom et la date de naissance de l'enfant. Il peut s'agir, par exemple, du certificat de naissance de l'enfant, d'un passeport, d'un document juridique, d'un carnet de vaccination, d'un document I-94, d'un acte de baptême ou d'un dossier hospitalier. Bien qu'un nombre limité d'enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le 1er octobre ou avant puisse être admissible pour recevoir des crédits de scolarité DPP, la plupart des enfants doivent avoir atteint l'âge de 4 ans au 1er octobre de l'année scolaire pour laquelle vous faites votre demande afin de recevoir des fonds DPP. Contactez l'équipe chargée des inscriptions à info@dpp.org ou au 303 595-4DPP(4377) pour toute question.

OBLIGATOIRE : VÉRIFICATION DE L'ADRESSE ACTUELLE

Une copie d'un document officiel contenant l'un des noms des parents/tuteurs et l'adresse du domicile de l'enfant. Exemples : relevé d'hypothèque, relevé d'impôt foncier, lettre du défendeur des droits des sans-abris, document de l'autorité responsable du logement, bail en cours, preuve de propriété du logement ou facture de services publics. Pour recevoir des fonds du DPP, l'enfant doit vivre dans la ville et le comté de Denver.

RECOMMANDÉ : VÉRIFICATION D'UN MOIS DE REVENU

Les talons de paie du mois le plus récent (si vous êtes payé plus d'une fois par mois, incluez tous les talons du mois), la déclaration de salaire, la déclaration de revenus ou tout autre document de travail pour les revenus de chaque parent/tuteur. *Remarque : La vérification des revenus est requise pour les familles avec un enfant de 3 ans.*

DPP ne pratique aucune discrimination à l'encontre d'une personne sur la base de son origine ethnique, de sa citoyenneté, de son statut d'immigrant, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son expression de genre, de son état matrimonial, de son statut militaire et de son handicap.

Section I. Informations sur l'enfant

Nom légal complet de l'enfant

Prénom _____ Nom de famille _____ Deuxième prénom _____

Genre Homme Femme Non-binaire/Intergenre/Genre fluide Autre Transgenre Je préfère ne pas le dire

Date de naissance (mm/jj/aaaa) _____ / _____ / _____ **Téléphone principal** _____

Adresse du domicile de l'enfant

Adresse de la rue/appartement: _____ Adresse de la rue/appartement: _____

Ville, État, Code postal _____ Ville, État, Code postal _____

Race/ethnicité de l'enfant

Autochtone/Natif d'Alaska
Noir ou Afro-Américain Asiatique
Natif d'Hawaii ou autre insulaire du Pacifique
Blanc
Non répertorié – veuillez préciser :

Langue principale de l'enfant

anglais
espagnol
vietnamien
arabe
russe
amharique
français
somali
népalais
chinois-mandarin
birman
Non répertorié – veuillez préciser :

Langue souhaitée pour les contacts

anglais
espagnol
vietnamien
arabe
russe
amharique
français
somali
népalais
chinois-mandarin
birman
Non répertorié – veuillez préciser :

Hispanique/Latin (oui/non)

Oui
Non

Section II. Participation aux études de recherche

Le DPP s'associe à des consultants en évaluation pour mener une étude annuelle approfondie sur le DPP afin de mesurer l'impact de la scolarisation préscolaire pour les enfants et leurs familles.

- Les familles sont sélectionnées au hasard.
- Des primes vous sont offertes pour votre participation.
- S'il est sélectionné, votre enfant sera évalué par un professionnel de la petite enfance formé à cet effet dans son école prématernelle et, dans certains cas, au début de son année de maternelle.
- Il vous sera peut-être demandé de fournir des informations sur votre enfant et sur votre expérience du DPP.
- Vous pouvez recevoir les résultats de l'évaluation de votre enfant.
- Les rapports sont établis au niveau du groupe et ne permettent pas d'identifier les enfants individuellement.

Souhaitez-vous que votre enfant soit pris en considération pour l'étude de recherche?

Oui/Contactez-moi pour plus d'informations **Non** Veuillez cocher la case correspondant à votre choix.

Section III. Informations sur l'école prématernelle

Nombre d'heures de fréquentation par semaine

Journée partielle
(au moins 5 h par semaine)

Journée complète
(au moins 25 h par semaine)

Journée prolongée
(au moins 33 h par semaine)

Je n'ai pas encore trouvé d'école prématernelle à laquelle m'inscrire.

Si votre enfant n'est pas encore inscrit dans une école prématernelle, veuillez cocher cette case et passer le reste de cette section. Si votre enfant est inscrit dans une école prématernelle, veuillez remplir les informations relatives à l'école ci-dessous.

L'école prématernelle du DPP que vous avez choisie pour votre enfant pour l'année scolaire 20 - 20
school year

Nom du prestataire de services préscolaires _____

Adresse/appartement _____

Ville, État, Code postal _____

Section IV. Informations sur les parents/tuteurs et les revenus

Je ne veux pas divulguer mes revenus..

(En faisant cela, vous choisissez le niveau minimum d'aide financière. Il est fortement recommandé de fournir des informations sur vos revenus afin de recevoir le montant maximum de crédits pour frais de scolarité auquel votre enfant a droit.)

Je souhaite fournir le revenu mensuel brut de mon ménage et j'ai inclus les documents de vérification.

(Les informations ci-dessous sont obligatoires.)

Revenu mensuel brut du ménage

Veillez remplir les champs ci-dessous avec des informations sur les revenus professionnels et non professionnels de tous les parents/tuteurs de la famille immédiate de votre enfant et joindre des documents pour tous les revenus. Les documents acceptés sont énumérés au recto de ce formulaire. Les informations doivent être présentées sous forme de totaux mensuels.

- Les revenus du travail comprennent les salaires, les gains, les pourboires ou les revenus d'un travail indépendant.
- Les revenus non professionnels comprennent les allocations familiales, les pensions alimentaires pour enfants, les revenus de fiducie, etc.
- Si vous êtes travailleur indépendant ou si vous n'avez pas de preuve de revenus, vous pouvez remplir une déclaration sous serment de revenus en contactant le 303 595-4DPP(4377). (Indiquez ci-dessous tous les revenus non professionnels)

PARENT/TUTEUR N° 1

Prénom _____ Nom de famille _____

Téléphone principal : _____ Téléphone secondaire : _____

Le DPP peut-il vous envoyer des messages par SMS? Oui Non Courriel _____

Parent/tuteur n° 1 – Revenu mensuel total

Tous les revenus professionnels (revenus mensuels bruts/salaires/indemnités) et non professionnels (TANF/allocations familiales/revenus fiduciaires, etc.).



PARENT/TUTEUR N° 2

Prénom _____ Nom de famille _____

Téléphone principal : _____ Téléphone secondaire : _____

Le DPP peut-il vous envoyer des messages par SMS? Oui Non Courriel _____

Parent/tuteur n° 2 – Revenu mensuel total

Tous les revenus professionnels (revenus mensuels bruts/salaires/indemnités) et non professionnels (TANF/allocations familiales/revenus fiduciaires, etc.).



Revenu mensuel brut total

Pour tous les parents/tuteurs de la famille immédiate de votre enfant énumérés ci-dessus



Documents acceptés : talons de paie du mois le plus récent (si vous êtes payé plus d'une fois par mois, incluez tous les talons du mois), déclaration de salaire, déclaration de revenus ou autres documents professionnels pour les revenus de chaque parent/tuteur.

Veillez sélectionner le nombre total de personnes de votre famille immédiate, vivant dans votre foyer (y compris vous-même et votre enfant).

2 3 4 5 6 7 8 9 10+ (veuillez indiquer combien) : _____

Section V. Dites-nous comment vous avez entendu parler de nous

Sélectionnez toutes les façons dont vous avez entendu parler du DPP dans la communauté.

Veuillez cocher la ou les cases correspondant à votre choix.

Foire ou festival communautaire

Matériel de marketing du DPP (carte postale, prospectus)

Ami ou d'un membre de la famille*. *Veuillez nous indiquer le nom de l'ami ou du membre de la famille qui vous a recommandé et nous lui enverrons une carte cadeau en remerciement.

Nom : _____

Téléphone ou courriel : _____

Présentation communautaire du DPP

Personnel de l'école préscolaire de votre enfant

Recherche en ligne

Publicité en ligne ou imprimée Radio

Médias sociaux

Autre : _____

Section VI. Accord des parents et publication d'informations

Le parent/tuteur doit lire et signer ci-dessous :

Le présent contrat est conclu entre le DPP et le parent ou tuteur nommé ci-après (« Parent ») conformément à la demande remplie par le parent/tuteur le ____/____/____ (Date). Les conditions de base du contrat sont les suivantes :

- Nous ne vendrons ni ne louerons jamais vos informations personnelles à des tiers pour leur usage sans votre consentement. Nous pouvons toutefois utiliser vos informations personnelles aux fins du Denver Preschool Program.
- Le Parent comprend l'importance de la présence de l'enfant à l'école préscolaire chaque fois que celle-ci est en activité et accepte d'informer le prestataire de l'absence de l'enfant et de la raison de cette absence, le cas échéant.
- Il est de la responsabilité du Parent de se conformer aux règles et règlements du prestataire et du DPP, y compris ceux relatifs aux absences.
- Le Parent comprend que le crédit pour frais de scolarité est déterminé conformément à une formule approuvée par le DPP qui dépend de la taille et du revenu du ménage, de l'évaluation de la qualité de l'école préscolaire choisie et du nombre d'heures par semaine de fréquentation de l'école – et qu'il dépend du financement annuel accordé au DPP par la ville et le comté de Denver.
- Pour certains élèves, le DPP offre un financement supplémentaire en plus du crédit de frais de scolarité DPP grâce à sa bourse d'études DPP. Vous serez automatiquement informé par notre équipe d'inscription si vous êtes admissible à ce financement.
 - Le Parent comprend que l'admissibilité à la bourse d'études DPP est déterminée par le revenu des parents/tuteurs, la taille du ménage et le nombre d'heures par semaine que l'enfant fréquente l'école préscolaire, et qu'elle n'est offerte qu'aux familles qui ne reçoivent pas de financement du DPP ou de Head Start et qui fréquentent une école communautaire.
 - Le Parent comprend que si la situation familiale change au point que l'enfant n'est plus admissible à la bourse, il en informera rapidement le DPP.
 - Le financement et la disponibilité des bourses d'études DPP dépendent de l'autorisation du conseil d'administration de DPP. Les bourses d'études peuvent être ajustées à tout moment de l'année scolaire en raison de facteurs tels que la disponibilité des fonds, la capacité d'inscription ou les changements dans les critères d'admissibilité des écoles préscolaires ou des familles.
- Le Parent comprend que le DPP peut mettre fin au financement du crédit pour frais de scolarité ou de la bourse du DPP si le Parent, l'enfant ou le prestataire ne respecte pas les règles et règlements du DPP.

Si le Parent a des questions concernant le crédit pour frais de scolarité ou d'autres questions liées à cet accord, il doit contacter le DPP au 303 595-4DPP(4377) ou à info@dpp.org, ou sur le site dpp.org.

J'autorise le Denver Preschool Program (DPP) à divulguer toute information contenue dans la demande aux organismes partenaires du DPP, notamment le Colorado Child Care Assistance Program, le Denver Department of Human Services, le Colorado Preschool Program (CPP), Head Start et les Denver Public Schools, à des fins de tenue de dossiers, d'évaluation du programme et d'audits. Je dégage DPP de toute responsabilité découlant de la communication, de l'examen ou de la copie de ces informations. Le DPP peut exiger d'autres informations en cas d'audit.

Je déclare que les informations déclarées sont vraies, correctes et complètes. Je m'engage à fournir, sur demande, toute documentation nécessaire pour étayer les informations déclarées.

Nom en caractères d'imprimerie du parent/tuteur	Nom en caractères d'imprimerie du préparateur (si différent du parent ou du tuteur)
Signature du parent/tuteur (* Requisite)	* Signature du préparateur (si différent du parent ou du tuteur)
Date (mm/jj/aaaa)	Date (mm/jj/aaaa)

* La signature de cette demande en tapant votre nom et en la faisant parvenir au Denver Preschool Program constitue votre signature et confirme que vous êtes la personne qui signe cette demande et la fait parvenir au Denver Preschool Program, et que vous reconnaissez que les informations contenues dans cette demande sont vraies, correctes et complètes.

Pour soumettre :

**Remplir ce
formulaire**

**Soumettre tous les
documents requis**

**Courriel, télécopie ou courrier
Formulaire et documents pour le DPP**

**FUNDING
QUALITY
PRESCHOOL
FOR DENVER**